





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-80**

Séance publique du

7 avril 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1209893-AR-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'OPERATION ; DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ; DE L'ENVELOPPE DEFINITIVE DE TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE GLOBALE ACTUALISEE ; DE LA COMPOSITION DU COMITE ARTISTIQUE DU 1% ARTISTIQUE ; AUTORISATION D'ORGANISER LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'OPERATION ; DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ; DE L'ENVELOPPE DEFINITIVE DE TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE GLOBALE ACTUALISEE ; DE LA COMPOSITION DU COMITE ARTISTIQUE DU 1% ARTISTIQUE ; AUTORISATION D'ORGANISER LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les études d'Avant-Projet Définitif (APD) de l'opération de réhabilitation sont achevées. Afin d'évaluer le projet architectural des Maitres d'œuvre, deux Comités de Pilotage se sont déroulés les 4 janvier et 4 mars 2022 en présence des Elus et services concernés, ainsi que des représentants du Ministère de la Culture et de la DRAC PACA.

Ont été étudiés les éléments suivants :

1/ Le projet architectural :

La nouvelle entrée depuis la rue des Allumettes offre une perspective sur la rue intérieure, véritable colonne vertébrale du projet structurée par des éléments menuisés présentant différents usages (présentoir, assises...). Ces éléments se prolongent dans les nefs pour inviter le public à poursuivre son chemin jusqu'à leur fond.

L'entrée secondaire créée à l'emplacement de l'actuelle entrée permet de renforcer le dialogue avec les Petites Allumettes et plus largement le Forum des Arts.

Chaque typologie de fonction ou de service est rassemblée dans un bâtiment dédié :

- Le bâtiment accueil : banque d'accueil, prêts, retours, inscriptions, salle actualité/information, salle de médiation / formation et atelier créatif ; ainsi que les fonctions de traitement des collections à l'étage.
- Le bâtiment cinéma : grand hall permettant une entrée indépendante, cafétéria, salle de projection (hors périmètre réhabilité) ; ainsi que les bureaux de l'Institut de l'Image à l'étage.
- Le bâtiment animation : salle d'exposition, salle d'animation, espace actualité/information ; ainsi que des bureaux à l'étage initialement disposés au RDC.
- Le bâtiment Fondation saint John Perse sur deux niveaux.
- La première nef dédiée aux collections adultes et qui propose également : l'espace des jeux, l'atelier de fabrication numérique, un espace rencontre auteur et trois salles de travail.
- La seconde nef dédiée aux collections petite enfance, jeune public et qui propose également : la salle de pratique musicale, un espace rencontre auteur et une salle de travail.

L'actuel bâtiment Camus est dédié à des services internes (salle de pause, salle de réunion, atelier informatique) et à la résidence d'artiste.

L'architecture est mise en valeur par les éléments suivants :

- La mise en valeur des charpentes de la rue couverte et des nefs : l'éclairage, la signalétique et les équipements techniques (gainés de soufflage, câbles électriques) ont été étudiés de manière à rester le plus discrets possible. Un jeu de lumière mettra en scène les charpentes des nefs.
- La création d'une paroi vitrée séparant la salle d'actualité/information de la rue et de l'espace accueil. Cette transparence permet à la fois, plus de luminosité et plus d'interaction entre ces différents espaces, et une mise en valeur architecturale des volumes et du plancher constitué de voutains en briques.
- La restructuration du bâtiment central pour retrouver ses volumes initiaux. Un jeu d'ouvertures permet une vue traversante entre l'espace public de l'entrée secondaire et la cour Carrée.
- Le repositionnement des escaliers d'accès aux mezzanines des nefs afin de dégager la perspective dès l'entrée dans les espaces de collection.
- La mise en scène du fond de la nef adultes par de grandes étagères en bois évoquant La Bibliothèque.
- La démolition du cruciforme de la nef jeunesse pour libérer la perspective et redonner au public des espaces supplémentaires de collections. La partie la plus au fond est conservée pour créer un gradin et une mezzanine, traités comme un appel au public et qui offriront une proposition différente pour la consultation des collections et la programmation événementielle.
- Le traitement épuré de la cour Carrée mettant en valeur les arbres et les façades des bâtiments.

La signalétique reprend astucieusement le concept de boîtes d'allumettes et d'allumettes et contribue ainsi à la préservation de la mémoire industrielle, tout en donnant une identité propre à la bibliothèque.

Le projet architectural a été apprécié à l'unanimité par le Comité de Pilotage.

2/ Le phasage des travaux :

L'objectif de réaliser les travaux en trois ans, afin de limiter leurs impacts sur le public et les services internes, implique deux fermetures de 3 mois minimum entre juin et septembre 2023 et juin et septembre 2024.

Les maîtres d'œuvre vont produire un film explicatif à destination du public qui permettra d'expliquer les différentes phases de travaux et comment la continuité de service sera assurée pendant les périodes d'ouvertures partielles.

La durée de trois ans est conditionnée par la maîtrise calendaire des événements suivants :

- Validation de l'APD par le présent Conseil Municipal ;
- Dépôt de la demande de Permis de Construire début avril 2022 ;
- Approbation par le Conseil Municipal du 20 mai 2022 de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le montant prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération ;
- Obtention de l'arrêté de Permis de Construire en septembre 2022 au plus tard ;
- Déménagement IUT aux vacances de la Toussaint ;
- Attribution des marchés de travaux par le Conseil Municipal de novembre 2022
- Notification des marchés de travaux en décembre 2022 pour un démarrage de la préparation de chantier en janvier 2023.

Le phasage se décline ainsi :

Phase 1 : Traitement des bâtiments accueil, cinéma et fondation Saint John Perse et du sol de la rue couverte. Mise en service en janvier 2024.

Phase 2 : Traitement de la verrière de la rue couverte, de la nef adulte et du bâtiment animation. Mise en service en décembre 2024.

Phase 3 : Traitement de la Nef jeunesse et de la cour Carrée. Mise en service en novembre 2025.

3/ L'évolution des surfaces traitées :

Les contraintes techniques et réglementaires identifiées en cours d'étude par les maîtres d'œuvres et le bureau de contrôle, ont mis en évidence la nécessité d'une mise aux normes des magasins des sous-sols (hors programme de réhabilitation initial), ainsi que la prise en compte de surfaces supplémentaires de locaux techniques et de circulations.

Afin de compenser ces augmentations, les Maîtres d'œuvre et les utilisateurs ont optimisé les surfaces traitées et l'actuel bâtiment Camus est sorti du périmètre de l'opération. En effet, il peut accueillir en son état actuel les services internes et la résidence d'artiste.

Il en résulte que l'augmentation de surfaces réhabilitées est de +345 m².

4/ Le bilan financier :

Les poids techniques, réglementaires et calendaires induisent un surcoût de réhabilitation de 3,03 M€. Les maîtres d'œuvre ont pu dégager 100 000 € d'économies et le coût prévisionnel définitif de travaux s'élève à **18,412 M€ TTC** valeur M0 – octobre 2020 (soit 19,7 M€ TTC valeur mars 2022), pour un ratio maîtrisé de 2 283€ TTC/m² réhabilité.

En valeur mars 2022, l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élève à 23,845 M€ TTC, contre 20,486 M€ TTC validés lors du CM du 26 mars 2021 (en phase PROGRAMME), ce qui représente +3,36 M€ TTC, soit une augmentation de +16,4%.

Le détail des dépenses est le suivant :

Désignation des dépenses	valeurs actualisées à mars 2022	
	Enveloppe MOA Montants TTC	Enveloppe actualisée Montants TTC
Prestations de service	305 865 €	362 662 €
Honoraires MOE - mission base	1 746 448 €	2 348 330 €
Honoraires MOE - missions complémentaires		400 000 €
1% artistique	131 393 €	144 966 €
Travaux de réhabilitation	18 227 492 €	19 695 960 €
Mises aux normes complémentaires		568 000 €
Travaux branchements réseaux concessionnaires	74 878 €	50 000 €
Révisions et aléas		275 000 €
TOTAL TTC	20 486 075 €	23 844 918 €

Le cadencement des dépenses prévisionnelles est le suivant :

2022 : 1 090 000 € TTC

2023 : 7 736 000 € TTC

2024 : 7 047 000 € TTC

2025 : 7 201 000 € TTC

5/ Le plan de financement :

L'opération est financée par l'Etat, la Région, le Département et la Métropole.

Un focus particulier sur le financement de la DRAC a été présenté au COPIL du 4 mars. Il en ressort les éléments suivants :

La prévision initiale de recettes pour la DGD bibliothèque indique un taux d'intervention de 30%. Cependant la DRAC PACA a indiqué en cours d'études, qu'il pourrait avoisiner les 40%. De ce fait, 4 scénarii ont été étudiés sur cette base :

Scénario 1 : On conserve l'assiette éligible initiale et l'opération est financée à hauteur de 30%.

Scénario 2 : On tient compte de l'augmentation de l'enveloppe de l'opération et l'opération est financée à hauteur de 30%.

Scénario 3 : On conserve l'assiette éligible initiale et l'opération est financée à hauteur de 40%.

Scénario 4 : On tient compte de l'augmentation de l'enveloppe de l'opération et l'opération est financée à hauteur de 40%.

Il ressort de cette étude que les financements de nos partenaires pourraient significativement compenser l'effort complémentaire d'investissement de la Ville :

Scénario 1 = +2,2M€ TTC

Scénario 2 = +1,04 M€ TTC

Scénario 3 = + 2,03 M€ TTC

Scénario 4 = +0.48 M€ TTC (qui correspondent pratiquement au surcoût lié au traitement des magasins du sous-sol).

Nos interlocuteurs de la DRAC ont souligné la qualité du dialogue et l'attention particulière qui est portée sur ce projet. Il s'agit d'un projet phare non seulement à l'échelle communale mais également à l'échelle nationale.

Compte-tenu de la qualité du dialogue de la collectivité avec l'Etat (DRAC et DGMIC/Service du livre et de la lecture), de l'importance de ce projet et de son niveau d'ambition, le soutien de l'Etat devrait tendre vers le taux de 40% et être appliqué aux derniers chiffres de l'APD.

6/ 1% artistique, la composition du Comité Artistique :

Vous avez approuvé au Conseil Municipal du 26 mars 2021, l'initiative du 1% artistique. Afin de pouvoir engager le projet, il vous est proposé d'approuver la composition du Comité Artistique suivante :

Représentants du Maître d'Ouvrage :

- Madame Le Maire Sophie JOISSAINS ;

Représentant du Maître d'Œuvre :

- Monsieur Olivier BROUWEZ, Architecte Mandataire du groupement PANORAMA / SOL.A.I.R. / INGENIERIE 84 / INGECO / MDAF / 8'18" / RBC ou son représentant Monsieur Jean-Baptiste ANDRE, Architecte.

Représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) :

- Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles Bénédicte Lefevre ou son représentant.

Représentant des utilisateurs de l'équipement :

- Monsieur le Directeur de la Lecture Publique Patrimoine Ecrit & Archives Michel ETIENNE.

Personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques :

- Personnalité désignée par le maître d'ouvrage : Monsieur le D.G.A.S. Culture Patrimoine Musée et Attractivités Philippe PINTORE
- Personnalités désignées par la Directrice Régionale des Affaires Culturelles :
 - o Madame la Conseillère Arts Plastiques Hélène AUDIFFREN
 - o Monsieur le Conseiller Livres et Lecture William JOUVE

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif et l'enveloppe prévisionnelle définitive des travaux de 18 412 000 € TTC, valeur octobre 2020 ;

- **APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale actualisée à 23 845 000 € TTC (valeur mars 2022) ;
- **APPROUVER** la composition du comité artistique du projet 1% artistique ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le conseiller municipal délégué aux travaux à organiser la consultation relative aux travaux de réhabilitation ;
- **SOLLICITER** de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole Aix-Marseille Provence, toutes les subventions dont la Ville pourra bénéficier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix-Municipal à faire recette des sommes susvisées.

DL.2022-80 - REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'OPERATION ; DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ; DE L'ENVELOPPE DEFINITIVE DE TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE GLOBALE ACTUALISEE ; DE LA COMPOSITION DU COMITE ARTISTIQUE DU 1% ARTISTIQUE ; AUTORISATION D'ORGANISER LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX -

Présents et représentés	: 48
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

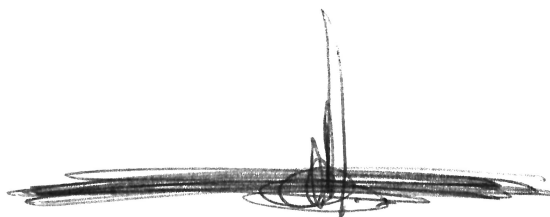
Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

